

Avenant du 18 décembre 2007 à l'accord du 11 janvier 2006 relatif à la transférabilité du Droit Individuel à la Formation dans les situations de transfert de personnel

Article 1

L'application de l'accord du 11 janvier 2006 relatif à la transférabilité du Droit Individuel à la Formation dans les situations de transfert de personnel dont le terme a été prévu au 31 décembre 2007 est prorogée jusqu'au 31 décembre 2008.

Article 2

En vertu de l'article L 132-23 du code du travail, les conventions ou accords d'entreprises ne peuvent comporter des clauses dérogeant au présent accord, sauf dispositions plus favorables.

Article 3

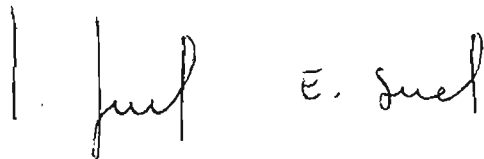
Les organisations syndicales de salariés représentatives dans le champ du présent accord disposent d'un délai de quinze jours pour exercer leur droit d'opposition dans les conditions prévues par la législation et la jurisprudence, à compter de la notification de l'avenant conformément aux dispositions de l'article L 132-2-2 du code du travail.

Article 5

Dès lors qu'il n'aurait pas fait l'objet d'une opposition régulièrement exercée par la majorité des organisations syndicales, le présent accord fera l'objet d'un dépôt dans les conditions prévues par l'article L.132-10 du code du travail et d'une demande d'extension dans les conditions fixées aux articles L 133-8 et suivants dudit code.

Fait à Paris, le 18 décembre 2007

Pour la Fédération Nationale de l'Aviation Marchande
28 rue de Châteaudun - 75009 Paris



Pour le Syndicat des compagnies aériennes autonomes
22 rue Bénard - 75014 Paris

GP

E.S.

AD

11

Pour la Fédération Générale des Transports et de l'Équipement – C.F.D.T.
47/49 avenue Simon Bolivar – 75950 Paris cedex 19

*G. D...
[Signature]*

Pour la Fédération Nationale de l'Encadrement des Métiers de l'Aérien – C.F.E.- C.G.C. –
63 rue du Rocher – 75008 Paris

E. SALIGNAN
[Signature]

Pour la Fédération Générale CFTC des Transports
26 bis, rue Ordener – 75018 Paris

*Alex P...
[Signature]*

Pour la Fédération Nationale des Syndicats de Transports – C.G.T.
263, Rue de Paris- case 423 – 93514 Montreuil cedex

*Raymond B...
[Signature]*

Pour la Fédération de l'Équipement, de l'environnement des Transports et des Services - CGT-
FO. - 46 Rue des Petites Ecuries -75010 Paris

Jean Luc SECONDI
[Signature]

11.